

ce genre. Mon honorable ami n'a absolument rien eu à voir à la question métisse ni aux réclamations des Métis, pas plus qu'aucun membre de cette chambre.

UNE VOIX : Qui avait à y voir.

Sir JOHN A. MACDONALD : Le gouvernement d'alors ; et comme je faisais partie de ce gouvernement, je veux prendre sur moi toute la responsabilité. S'il y a quelqu'un à blâmer, c'est le gouvernement d'alors, ou d'aujourd'hui, et non mon honorable ami. Je crois que cette attaque contre mon honorable ami était injustifiable et peu généreuse. Elle était tout à fait inexcusable et sans aucun fondement. Quelles qu'aient été les sympathies de mon honorable ami, peu importe ce qu'il a pu penser de la valeur des réclamations des Métis, il ne pouvait aucunement juger ces réclamations ni en disposer. Elles étaient adressées aux différentes agences de terres du Nord-Ouest, et de là transmis au premier officier à Winnipeg, qui les expédiait au gouvernement d'Ottawa. Quant à la responsabilité du gouvernement d'alors, elle a été discutée à satiété ; elle a été débattue d'année en année, et cette chambre, de même qu'une chambre précédente, et l'électorat se sont prononcés sur la conduite du gouvernement relativement à tout ce que l'on a appelé les troubles du Nord-Ouest. Nous sommes parfaitement disposés à faire reposer notre justification sur les faits qui ont été soumis au parlement, à accepter la décision du parlement, à accepter le verdict du peuple au sujet des regrettables événements dont l'honorable député a parlé. Mais je déclare ici que l'honorable député d'Assiniboia-Est (M. Dewdney) ne saurait, en aucune manière, être taxé de négligence. Il ne faisait point partie du gouvernement, et il ne peut être accusé de complicité ni de négligence, de fautes de commission ni d'omission d'aucune sorte, en ce qui concerne les événements du Nord-Ouest. S'il a été commis des fautes, c'est le gouvernement d'alors qui en est l'auteur. Si la politique du gouvernement a produit de mauvais résultats, c'est sur ce dernier que doit en retomber la responsabilité ; mais l'honorable député n'ayant pas le pouvoir, n'ayant pas instructions d'intervenir dans aucune de ces questions, ne disposant d'aucun moyen d'influencer en quelque manière que ce fût le règlement d'aucune de ces questions, je dis que l'attaque dont il a été l'objet n'était point méritée, qu'elle était toute gratuite, irréfléchie et inconsidérée ; et en agissant ainsi, mon honorable ami n'a pas fait preuve de l'esprit de justice dont il est généralement animé.

L'honorable député dit qu'il ne voit pas que l'on ait produit aucune correspondance échangée entre le gouvernement et mon honorable ami pendant qu'il était lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest. A quoi aurait servi une correspondance, M. l'Orateur ? Quelle aurait été l'utilité de rapports officiels faits par l'honorable député, pendant ces temps où les troubles menaçaient d'éclater, où des menaces de toutes sortes étaient dirigées contre le gouvernement, où l'on insistait à tort et déloyalement sur le règlement de réclamations et où tout le pays était plongé dans l'agitation ? Toute la valeur de pareils rapports réside dans leur nature confidentielle ; et comme j'étais alors premier ministre, je puis déclarer ici qu'une correspondance active continue, d'un caractère confidentiel, a été échangée entre le gouvernement d'Ottawa et mon honorable ami.

Quelques VOIX : Ecoutez ! Ecoutez !

Sir JOHN A. MACDONALD : Je répète qu'il a exprimé sa manière de voir. S'il a reçu des informations, il les a communiquées, et il n'a pas hésité à écrire continuellement, à faire part au gouvernement de tout ce qu'il croyait être de quelque utilité. Nous recevions en outre des informations encore plus importantes des officiers responsables des agences indiennes, des inspecteurs des Indiens, des agents des terres, des inspecteurs des terres. Ces

hommes étaient responsables ; ils ont fait des rapports, ils ont parlé avec autorité. Toutes les communications que mon honorable ami a envoyées au gouvernement, il les a écrites confidentiellement en sa qualité d'officier supérieur du gouvernement, désireux de fournir tous les renseignements en son pouvoir. Mais, M. l'Orateur, il n'avait pas le pouvoir de s'occuper des concessions des terres, il n'avait rien à y voir ; il n'avait rien à voir aux réclamations des Indiens, il n'avait pas instruction de faire un seul rapport sur la justice ou l'injustice des réclamations d'aucun de ces Métis ; c'est pourquoi, je le répète, je regrette l'attaque dont il a été l'objet.

Maintenant que le débat a eu lieu, je puis dire pourquoi cette nomination a été faite. Mon honorable ami a été choisi pour la position qu'il occupe aujourd'hui, à cause de sa connaissance approfondie de la vaste contrée située à l'ouest de la province d'Ontario. Ceux des membres de cette chambre qui siègent ici depuis quelque temps, se rappellent que mon honorable ami vient de la Colombie Anglaise, et qu'il a représenté une division de cette province. Il a représenté cette région pendant quelque temps, et y a demeuré plusieurs années, occupant, avant de venir ici, une position très élevée comme ingénieur civil et arpenteur. Il connaissait à fond cette province. Le gouvernement dont j'étais le chef, l'avait nommé commissaire des affaires indiennes, et il avait passé quelque temps au Nord-Ouest. Il connaissait les tribus indiennes, leurs coutumes, la meilleure manière de traiter avec elles, grâce à sa longue expérience comme commissaire des affaires indiennes ; et si quelque membre de cette chambre désire prendre des informations auprès des Indiens, depuis Pied de Corbeau, le grand chef des Pieds-Noirs, jusqu'au chef le moins important du Nord-Ouest, tous lui répondront qu'ils le regardent et l'ont toujours regardé comme leur père et leur chef. Tous les Indiens, d'un bout à l'autre du Nord-Ouest, ont exprimé la confiance qu'ils avaient en lui comme chef du département des affaires indiennes et comme commissaire.

Quant à sa conduite comme lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, voici comment elle a été appréciée. Il a été, j'allais dire, couvert de roses. Toutes sortes de compliments lui ont été faits par ceux qui savaient comment il avait exercé ses fonctions de lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest, par l'évêque Grandin, que l'honorable député a cité, par l'archevêque Taché et le Père Lacombe, ainsi que par tous ceux qui savaient comment il s'était conduit. Tous, sans exception, l'ont félicité de sa nomination au poste qu'il occupe actuellement, et que le pays est heureux, je crois, de lui voir occuper. Tout le monde connaît la droiture, la franchise, la sincérité du Père Lacombe, l'apôtre des Pieds-Noirs : or voici ce qu'il lui dit dans sa lettre :

Je vous félicite de votre nomination, parce que vous êtes l'homme qu'il fallait pour occuper ce poste.

L'évêque Grandin a dit la même chose, ainsi que le clergé catholique ; et ce sont les hommes qui, d'abord, avant de connaître la valeur de mon honorable ami, auraient pu objecter à sa nomination. Ils ont déclaré unanimement qu'il était l'homme compétent à remplir cette charge. D'abord, mon honorable ami connaît parfaitement la Colombie-Anglaise, de même que le Nord-Ouest ; il connaît à fond le caractère des Indiens, leurs besoins, leurs faiblesses et la meilleure manière de les gouverner ; et, en outre, c'est un homme en qui moi, qui suis responsable du choix de mes collègues, j'ai entièrement confiance, et je suis pleinement persuadé qu'il fera plus que justifier le choix que j'ai fait de lui. Il était très important de choisir un représentant des régions situées à l'ouest des quatre vieilles provinces. Il existait un mécontentement, qui était manifesté hautement, parce que les quatre vieilles provinces contrôlaient tout ce grand pays, et que la contrée située à l'ouest de la frontière occidentale d'Ontario n'était pas représentée dans le cabinet ;